

PRO FRIBOURG

magazine

150-2 trimestriel | mars 2006



EDITORIAL

UN PRAGMATISME DE CENTRE-GAUCHE À FRIBOURG ?

Que valent ces élections communales à Fribourg? Malgré le passage au vote par correspondance, qui partout ailleurs a augmenté le taux de participation, ce dernier continue à dégringoler en ville de Fribourg. Avec 30 % de votants, les deux «grands» partis n'ont mobilisé chacun que 8 % du corps électoral: pas de quoi pavoiser. Si le conseil communal a basculé à gauche, le conseil général est «moitié-moitié», un quasi match nul. A première vue, car l'irruption de l'UDC change la donne à droite avec 9 sièges.

Il ne s'agit pas de diaboliser ce parti, mais le fait est que ce succès n'est pas à porter au compte de l'ancien parti agrarien, mais bien de la vague bloché-rienne, simplificatrice, sécuritaire et xénophobe. Selon un scénario bien rodé, ce parti va exercer son influence en poussant radicaux et PDC à la sur-enchère. Déjà, le président des démocrates-chrétiens, Jean-Pierre Siggen estimait, au soir de l'élection, que son parti n'était pas assez à droite! La

suite est prévisible, l'UDC, au lieu d'être relégué à l'extrême-droite, va se trouver dans une position charnière. Au gré des absences – les conseillers généraux ne sont pas des modèles d'assiduité – l'UDC va pouvoir provoquer des votes surprise indésirables et exacerber les tensions.

L'objectif de la commune, avec sa faible marge de manœuvre, ne peut être que de viser à un bon équilibre et au meilleur usage de l'argent disponible. Il y a fort à faire à améliorer les conditions de vie par la maîtrise de la circulation, l'aménagement d'espaces publics de rencontre et la participation au concept d'agglomération. Les divergences idéologiques ne sont pas déterminantes, dès lors que le pragmatisme prend le dessus. Il n'y a pas tant de doctrinaires tant à gauche qu'à droite: l'absence de débat d'idées tant au niveau communal que cantonal en fait foi...

Dès lors, un rapprochement n'est ni déraisonnable ni utopique. Il ne serait

CLAUDE MASSET: DE PÈRE EN FILS ET C'EST LE COUAC!



que l'acceptation de l'actuel rapport de forces au Conseil Communal et de la nécessité de se fixer des objectifs communs pour une ville-centre qui ne doit pas être un «trou noir» sur la carte du canton.

Gérard Bourgarel

ÉLECTIONS

QUELQUES REFLEXIONS SUR LA DEMOCRATIE LOCALE *Christa Mutter*

Comment changer Fribourg? Comment intéresser plus d'un tiers de la population à la chose publique? Si le monde politique veut réellement impliquer les citoyennes et citoyens dans la recherche de solutions pour les problèmes de la ville, on doit d'abord prendre les gens au sérieux et leur donner les moyens de s'exprimer. Or, dans le processus de l'Agenda 21 où des centaines de personnes voulaient s'investir pour le bien de la commune, le Conseil communal a tout fait pour étouffer leur intérêt et restreindre le processus à son seul pouvoir de décision. Avec une majorité de gauche au Conseil communal, on ose espérer que le respect du peuple s'affirmera.

On sait qu'à Fribourg, les Conseils communaux détiennent beaucoup de pouvoir et le Conseil général trop peu. D'où cette prépondérance de l'exécutif qui tranche avec le partage du pouvoir équilibré instauré au 19^e siècle au niveau national et dans les autres cantons? C'est un héritage de l'Ancien Régime et de la Restauration où le patriciat s'était réservé trois quarts des sièges du Grand Conseil et où le vrai pouvoir était dans les mains du Petit Conseil qui comprenait l'exécutif et le pouvoir judiciaire.

Pendant mes études d'histoire, on me lançait: «Enfin, vous les Valaisans, vous

avez même refusé la Constitution fédérale en 1848!» C'est vrai, mais mes ancêtres avaient au moins le choix du Oui ou du Non. Le peuple fribourgeois, lui, n'avait rien à dire car le gouvernement (radical à ce moment-là) ne lui soumettait simplement pas la Constitution! Ce reflet antidémocratique unique en Suisse, cette méfiance des dirigeants envers la population (leurs anciens sujets) se traduit toujours dans la loi cantonale sur les communes et celle sur l'aménagement du territoire et les constructions: Les Conseils généraux et les assemblées communales à Fribourg sont les seuls du pays qui ne décident pas de l'aménagement et qui ne disposent pas d'un véritable droit de motion. Dans toute la Suisse, les parlements et les assemblées communales votent chaque plan de quartier, sauf à Fribourg. Et cela se voit malheureusement dans le paysage fribourgeois. Le camouflet infligé au promoteur-conseiller Damien Piller est peut-être un signal que le souverain aspire au changement en matière d'aménagement.

Les citoyens et citoyennes fribourgeois sont donc privés d'un mode d'intervention positif. Pour le législatif, il ne reste que le frein de secours insatisfaisant qui est le non aux crédits.

Un exemple: Le partage des salles culturelles entre Villars-sur-Glâne et Fribourg, concocté à huis clos par quelques

Conseillers communaux de l'agglomération sans aucune consultation, cumule des défauts si divers que leur addition empêchera très probablement toute solution satisfaisante pour la Ville. Une planification des infrastructures culturelles soumise au peuple aurait plus de chances d'aboutir comme le prouvent les réalisations de Lucerne (5 votations populaires) et de Neuchâtel. ■

COUP DE GUEULE



COMMUNICATION COMMUNALE DÉFICIENTE

Trois exemples:

- Le déroulement des dernières élections où le secrétariat communal refusait tout service aux journalistes et aux partis et se murait dans un silence total face à des questions impertinentes (Quand les scrutateurs auront – approximativement – terminé leur travail à la Grenette?): «On n'a pas de contact avec eux et je n'ai pas envie d'aller là-bas».
- Le site Web de la ville qui laisse l'utilisateur dans un état de désespoir encore plus profond que le journal communal «1700»
- Et ce petit détail: Le Conseil général avait souhaité explicitement que le ramassage des déchets encombrants chez les privés soit facile à utiliser. L'édilité applique ce principe en limitant les appels pour demander ce service (payant) au seul lundi matin. A corriger d'urgence!

PETITION



La passerelle de la Maigrauge

LORETTE DÉLIVRÉE

Il paraît évident qu'un chemin historique, étroit et en forte pente soit fermé au trafic automobile. S'agissant de la plus belle promenade panoramique de la ville, il est logique qu'elle soit réservée aux piétons. D'autant plus qu'elle est classée dans l'inventaire des voies historiques de la Suisse avec mention spéciale «d'importance nationale». Le chemin de Lorette sert malheureusement de plus en plus au trafic automobile parasite entre Marly et Fribourg: 800 voitures par jour l'empruntent en moyenne.

Mais cela va changer. Deux habitantes de la Planche Supérieure, Maria Teresa Escolar Mettraux et Kristina Soldati, ont lancé une pétition et récolté pratiquement seules plus de 1000 signatures pour fermer le tronçon Montorge-Lorette aux automobilistes. Les adeptes de luge en hiver et les promeneurs d'été apprécient leur action! Espérons que le Conseil communal comprenne ce message cinq sur cinq.

Les intempéries du mois d'août 2005 et l'amateurisme des EEF (pardon il faut dire groupe E, c'est plus branché!) ont eu raison de la centenaire passerelle de la Maigrauge. Le sentier Ritter, haut lieu de détente des fribourgeois finit en cul de sac et les promeneurs sont priés d'aller voir ailleurs... Le groupe branché n'a même pas eu l'idée de leur ouvrir un passage de remplacement sur le barrage et l'Office du Tourisme, bien informé, continue à présenter cette promenade dans ses vitrines.



IMPRESSUM

PRO FRIBOURG

Stalden 14
1700 Fribourg
tél. 026 322 17 40
fax 026 323 23 87
profribourg@greenmail.ch
CCP 17-6883-3

Abonnement
Ordinaire: Fr. 55.–
De soutien: Fr. 88.–
Réduit: Fr. 44.–
(AVS, Etudiants, apprentis)

Rédacteurs:
Frédéric Bosson, Gérard Bourgarel,
Jean-Luc Rime, Christa Mutter

Conception graphique et mise en page:
Caroline Bruegger [alors.ch]

Impression:
Imprimerie MTL, Villars-sur-Glâne

Tirage: 4200 ex.

NOUVELLE MAJORITÉ À FRIBOURG MÊMES ENJEUX, MÊMES ÉCHECS?

Pro Fribourg

Fribourg a mal à son budget et à sa caisse de pension, mais le diagnostic de la dernière législature ne s'arrête malheureusement pas là. Les autorités ont été incapables de mener une politique d'aménagement du territoire cohérente. Les jalousies, querelles entre conseillers et maladresses de toutes sortes ont aussi plombé pas mal de dossiers, si bien que le bilan est affligeant.

Echec en matière de collaboration intercommunale. Echec en matière de gestion de la circulation, car la situation s'est péjorée aussi bien pour les automobi-

listes que pour les piétons. Echec dans la gestion des espaces publics: Grand-Fontaine, avenue de la Gare toujours en rade... Pont de la Poya sans mesures d'accompagnement concrètes... Un quartier du Bourg toujours plus glauque malgré la bonne volonté des commerçants qui survivent... Un patrimoine historique qui faisait la richesse de Fribourg mais qui s'effiloche sérieusement avec le temps. Où sont les pavés de Jacques Thévoz?

La nouvelle équipe saura-t-elle relever ces défis et y apporter des solutions

d'avenir? Elle n'aura en tout cas pas l'excuse de ne pas disposer d'une majorité politique pour y arriver.

Malgré les difficultés financières à gérer, la commune pourrait mettre en œuvre des mesures pas nécessairement coûteuses et s'ouvrir aux idées de ses citoyens et des milieux associatifs.

Ainsi la riche réflexion qui a eu lieu dans le cadre du processus Agenda 21 ne doit pas être détournée comme le souhaite certains fonctionnaires, mais véritablement mise en œuvre!

La révision générale du Plan d'aménagement local va être mise en chantier prochainement. L'occasion d'en rappeler quelques enjeux:

- permettre la densification du territoire tout en garantissant la qualité architecturale et celle des espaces publics (la densification outrancière derrière l'église du Christ-Roi est un exemple spéculatif à ne plus suivre!);
- renforcer les mesures de protection de la ville historique qui forgent l'image de la cité d'un côté et, de l'autre, encourager et soutenir les propriétaires dans leur action;



- renforcer l'identité et les infrastructures des quartiers;



- gérer le stationnement (près de 35'000 places existent déjà!) et restreindre les places de parc au centre ville pour le désengorger;
- développer une philosophie pour l'aménagement et l'entretien des espaces verts;
- élaborer des mesures d'accompagnement au Pont de la Poya.



Quant à la qualité de vie, elle passe encore par le développement et l'encouragement de la mobilité douce, ainsi que par une meilleure offre des transports publics. Il est nécessaire:

- d'élaborer un plan des déplacements piétons et de favoriser des cheminements conviviaux et sans risque;



- de supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels (Marly, Villars et d'autres ont transformé des routes en impasses, pourquoi pas Fribourg!) et d'y abaisser la vitesse à 20 km/h en y donnant la priorité aux piétons;
- de favoriser les déplacements des deux-roues en ville en leur offrant des tracés alternatifs ou des pistes cyclables, ou de permettre le transport des vélos dans les TP à certaines heures de la journée;
- de soutenir la réalisation d'un transport public en site propre performant entre Marly et Fribourg au lieu

construire une route de contournement Marly - Posieux;

- d'électrifier toutes les lignes principales et d'utiliser du matériel roulant plus performants sur les autres lignes, par exemple des bus à gaz;
- et, plus modestement, de garantir les correspondances entre les lignes de bus urbains (promesse faite par la CUTAF mais jamais tenue dans les faits!) ou avec les trains et de mieux gérer les cadences le week-end. Est-il nécessaire que, le week-end, les bus 2 et 6 qui desservent le même axe se suivent à deux minutes en laissant ensuite un trou d'un quart d'heure?). ■

INFO!



UN INVESTISSEMENT DURABLE

Les premiers Conseillers communaux de l'équipe «des cinq» partent à la retraite: Messieurs **Dominique de Buman** (51 ans) et **Claude Masset** (50 ans). Ils bénéficient d'une pension viagère indexée d'environ 120'000 respectivement 107'000 francs par année. La plus grande partie de ces rentes est versée directement par la caisse communale. Jusqu'à l'âge de 80 ans, cette paire nous coûtera ensemble 5 à 6 millions de francs, indexation non comprise.

AGRANDISSEMENT DU PARKING DE LA GRENETTE LA CHARRUE AVANT LES BŒUFS

Jean-Luc Rime

Pro Fribourg a déposé recours contre l'agrandissement du parking de la Grenette auprès de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) du canton de Fribourg.

Le 27 janvier dernier, le Conseil communal a en effet rejeté son opposition à ce projet.

Pour mémoire, l'extension du parking de la Grenette est prévue dans un secteur inconstructible de la vieille ville, classé zone de protection du paysage et zone forestière. La commune doit modifier son plan d'aménagement local et procéder à un changement de zone pour permettre sa réalisation. 120 nouvelles places de parc doivent se rajouter aux 171 places existantes.

En dépit des assurances verbales données quant à l'amortissement de cette construction et à la mise à l'étude de sa démolition au terme de 30 ans, *Pro Fribourg* n'a reçu aucune garantie sérieuse quant à la réversibilité du projet. La commune, propriétaire du terrain, aurait par exemple pu accorder un droit de superficie pour une durée de 30 ans au lieu de vouloir vendre purement et simplement le terrain. Refusé!

Cette réversibilité était pourtant une condition indispensable fixée par les instances cantonales et fédérales pour

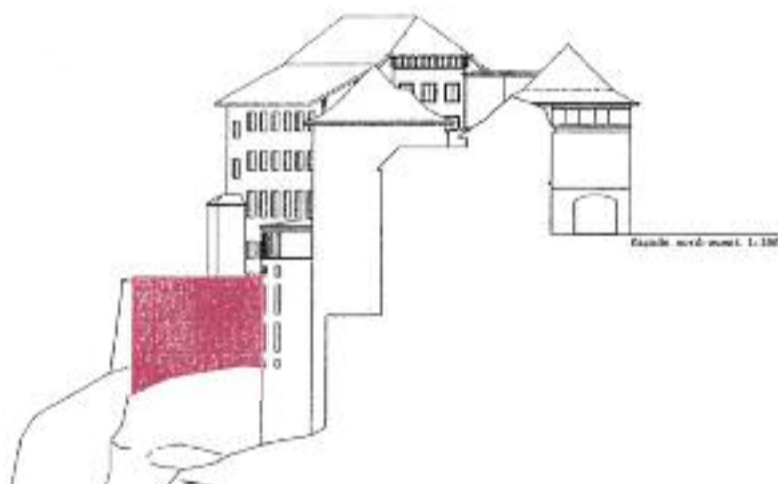
l'octroi d'un permis de construire dans ce site classé d'importance nationale.

De leur côté, la Commission cantonale des biens culturels et la commission fédérale des monuments historiques ont accepté (toléré!) la réalisation de ce parking supplémentaire dans un contexte plus large, à savoir le réaménagement et la mise en valeur des espaces publics du quartier du Bourg. Le parking doit donc se faire en même temps, et non pas avant, que le réaménagement des espaces publics du quartier.

En conclusion, *Pro Fribourg* demande au canton d'intervenir pour que la mise en zone constructible se fasse par le biais d'un «plan spécial» offrant suffisamment de garanties sur les points suivants:

- limitation dans le temps (30 ans), réversibilité technique et financière;
- exigences d'une qualité architecturale accrue et d'une bonne insertion dans le site;
- réalisation d'une étude préalable de mise en valeur des espaces publics du Bourg et légalisation de cette étude;
- aménagement par étapes des espaces publics, à commencer simultanément à la réalisation du parking.

D'autres associations ont également fait opposition. L'Association transports et Environnement demande que les 120 nouvelles places soient compensées par une suppression de places équivalente en surface. ■



LA PHOTO AUX NOSTALGIQUES DE LA PENSÉE UNIQUE

D'aucun(e)s regrettent le temps où l'Université, exclusivement catholique, trempait dans l'eau bénite, suivant l'esprit de son fondateur, Georges Python. Comme on les comprend, à voir avec quels fastes on célébrait la Fête de Saint Thomas (d'Aquin, sans le moindre doute!).

